

Procès-verbal de la réunion de la Commission Technique Régionale

30 septembre 2020, de 21h00 à 23H05

Par visioconférence

Diffusion (PV + annexes) : Président du CIBPL, Présidents des Commissions Techniques Départementales, Bureau de la CTR, Référents de la CTR, Délégué du Collège, Conseiller Technique Sportif, Instructeurs du Collège régional, Responsables Centre régionaux agréés

Présents par téléconférence

Président CTR :	Jean-Paul MARTEAU
Vice-Présidente CTR :	Anne CORBÉ
Référent du Collège :	Cédric PEPIN
Référent Web site :	Jean-Luc BLONDY
Référent TIV :	Yannick LEQUITTE
Référent Handisub :	Christian CIREFICE
Finances de la CTR :	Clément MAHÉ
Finistère :	Roland BOUTIN (Pdt CTD 29)
Ille-et-Vilaine :	Philippe RENOT (Pdt CTD 35) et Gaby BERGOT
Loire-Atlantique :	Eric LHOTELLIER (Pdt CTD 44)
Mayenne :	Franck VITTE (Pdt CTD 53)
Morbihan :	Caroline LE NEURES (Pdt CTD 56)
Sarthe :	Yohann MOITEY (Pdt CTD 72)
Vendée :	Jean-Michel MONCHATRE (Pdt CTD 85)
MAITAI :	Jean-Pierre BOUAKAZE
Equipe e-Learning :	Stéphane ROUX

Excusés

Président CIBPL :	Jean-Yves REDUREAU
Conseillère Technique Sportif :	Alix RESPINGER
Référent Trimix/recycleur :	Fabien CODRON
Président Adjoint :	Claude OLLIVIER
Côtes d'Armor :	Javier BADAROS (Pdt CTD 22)
Maine et Loire :	Paul TERRIER (Pdt CTD 49)
Représentants centre GLENAN :	Stéphanie VOISEMBERT (directrice) / Bernard PHILIPPE (Président)

Absent :

Référent suivi MF1 :	Frédéric LE SAUX
----------------------	------------------

Pour rappel :

Les votes se déroulent sans condition de quorum, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Pour ce faire chaque président de commission départementale dispose d'un nombre de voix calculé conformément au barème prévu par l'article 4.1.1° des statuts.

Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDR et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation : Codep 22 = 64, Codep 29 = 112, Codep 35 = 101, Codep 56 = 64, Codep 44 = 99, Codep 49 = 42, Codep 53 = 17, Codep 72 = 37, Codep 85 = 59, Total = 595

La réunion commence à 21h05.

1 Arrivée du nouveau président CTD 35

Présentation de Philippe RENOT qui prend la suite de Gaby BERGOT à la CTD 35 (14 ans à la tête de la CTD 35).

2 Changement CTD 56

Présentation de Gaëlle CAILLET qui fera un biseau avec Caroline LE NEURES pendant 1 an.

3 Remplacement d'Agnès par Clément

Changement de responsable Finances de la CTR : Agnès passe la main à Clément.

4 Débriefing Théorie Anticipée 2020

La théorie anticipée a eu lieu le 27 juin dans 5 centres d'examen.
Un grand merci à toutes les CTD pour leur implication dans le projet.
Retours positifs des stagiaires sur la mise en place de cette THA.

a. Les statistiques :

Participation et réussite

Département	Centre	Nb Candidats	Taux de réussite
53	Mayenne	9	100 %
56	Lorient	11	100 %
35	Rennes	15 (dont 1 équivalence)	100 %
29	Quimper	15 (dont 2 équivalences)	87 % (2 échecs)
44	Nantes	23	96 % (1 échec)

Les notes :

	ATA	DEC	REG	APP	MAT	Global
Min	6	5	3	5,5	4	5,3
Max	20	19	20	19	20	18,4
Moyenne	14,9	13,2	16,0	13,0	14,4	14,0

Candidats ayant passés la pratique :

A ce jour, sur 73 candidats, 22 ont passé la pratique. Il reste encore 4 examens "pratique" d'ici la fin de l'année 2020.

5 Prévision planning 2020-2021

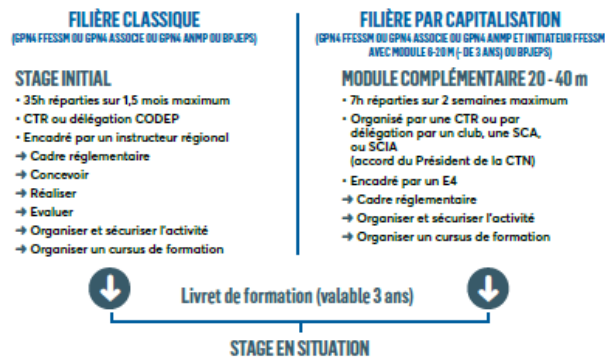
Présentation du planning : [lien](#)

Date de la théorie anticipée : 10/04/2021 (sauf problème de salle)

6 MF1 : livret pédagogique et module complémentaire 20-40

4.1. Formation MF1

La formation MF1 peut se faire par 2 voies différentes : la filière classique et la filière par capitalisation.



Filière classique → stage initial de 35 heures mini sur un délai de 1 mois ½ maximum (page 6 du MFT) → IR mini directeur du stage

Filière par capitalisation → module complémentaire 20-40m (relève de la CTR) (page 13 du MFT) → 7 heures de formation théorique, avec éventuellement mise en situation pratique, sur un délai de 2 semaines maximum → MF2 mini directeur du stage
Demande formulée dans un délai d'1 mois avant le module.

4.2. Livret péda

Nouveau livret péda en PDF.

Le directeur du stage, nommé par le pdt de la CTR, peut signer au nom du pdt de la CTR (page 4).

Le directeur du stage valide le stage initial (formulaire page 8).

Ces 2 pages peuvent être les 2 uniques feuilles à donner aux stagiaires.

Dans le cas du module complémentaire, le directeur du stage valide le module (formulaire page 9).

! Il y a quelques incohérences dans le livret péda qui devraient être corrigées :

Exemple : Dans le MFT, il est indiqué « *En cas d'allègements, le stagiaire doit en faire la demande au Président de la CTR et fournir les justificatifs (diplômes, qualifications, ...) pour être autorisé à débiter le stage en situation.* »

Dans le livret péda (ex page 26), il est indiqué « *La dispense de ce module est possible si le stagiaire est titulaire du DPN5 ou du BPJEPS option « plongée subaquatique », ou s'il est stagiaire DEJEPS option « plongée subaquatique » et titulaire de l'UC4.*

Elle est accordée par le tuteur (E4) du stage en situation à la demande du stagiaire qui doit fournir la copie de son diplôme (DPN5 ou BPJEPS) ou l'attestation de l'UC4 du DEJEPS. » et « Le jour de l'examen MF1, le candidat doit présenter au délégué de la CTR son diplôme (DPN5 ou BPJEPS) ou l'attestation de validation de l'UC4 du DEJEPS option « plongée subaquatique » lui ayant permis de bénéficier de la dispense de ce module. »

Suivre les indications du MFT.

7 Nouveaux formulaires en ligne

Cette année, le questionnaire de satisfaction était à remplir en ligne par les candidats.

Nous souhaitons élargir les formulaires en ligne aux comptes rendus, aux demandes d'examen.

Cédric présente le fichier résultat qui centralise tous les formulaires en ligne.

Attention pour utiliser le dépôt de fichier (le bordereau d'examen, le compte-rendu d'examen CTR), le délégué CTR ou le président du jury doivent avoir un compte Gmail.

Jean-Paul fait remarquer que pour les examens et stages initiaux initiateur, c'est une déclaration et non une demande d'examen. Attention à bien faire mention car la CTR n'a pas à autoriser ces examens et stages.

8 Informations sur les activités du Collège

La mandature du délégué se termine en décembre 2020.

Concernant le GT-sujet, la répartition des pilotes sera faite le 5 décembre date de la réunion de collège.

Les aspects théoriques sont sous la main de Pierre LE FAURE.

Chaque pilote aura les sujets à préparer pour 2021.

GT e-Learning en cours (Stéphane ROUX) a fait le point sur ce GT.

La transition à faire à la prochaine réunion du collège le 5/12.

La réunion de collège sera sans doute, d'une part en visio pour limiter le nombre de personne au siège de Lorient et d'autre part en présentiel avec 10 personnes pour les instructeurs ayant l'obligation de participation pour conserver le titre d'instructeur.

Les votes et la répartition des actions pour l'hiver

2 IRs en cours de cursus, le cursus est étendu d'un an à cause du contexte sanitaire.

9 Bilan MF2 2019-2020

180 heures de Blizz

Blizz est acceptable en péda orga, pour les autres péda le physique est une réelle valeur ajoutée.

Le stage péda sur Nantes, le 3 et 4 octobre est déplacé vers Trébeurden.

Prochain stage péda sur Nantes en décembre.

Activité scaphandre et péda en novembre sur Fougères.

Une estimation de 12 stagiaires MF2 pour l'année 2020-21.

Le stage initial National à Trébeurden en octobre prochain compte environ 15 inscrits

Un stage final et examen à Hendaye à la Toussaint en remplacement de celui de Juillet.

10 Informations CTN du 25 et 26 septembre 2020

A cause du COVID 19, la réunion CTN, qui devait se dérouler à Niolon, a été annulée. La date de la prochaine CTN n'a pas, à ce jour, été fixée.

Dossier en cours : MFT MF2

11 TIV

Questions relatives à la sûreté sanitaire lors de formation (gel hydro + gant fournis par les CoDep) : cela va engendrer des surcoûts pour les CoDep.

12 Handisub

Nous espérons, si les conditions le permettent, mettre en place une formation EH2-MFEH1 en septembre 2021. Dans l'immédiat, les conditions sanitaires et leur évolutions inconnues (compte

tenu de la présence nécessaire de personne en situation de handicap majeur) ne permettent ni de le garantir, ni d'en fixer le lieu.

13 Questions diverses :

- CTD 53 : Accès CTD du site FFESSM national on ne peut créer que des cartes RIFA
Réponse CTR : Normal car les autres cartes sont de responsabilité de la CTR ou du club.
La CTD n'a pas d'autres responsabilités sur les formations.
Pour un niveau 3 donner la délégation à un club qui validera sur le site.
- TIV : Signal d'alerte pour les recyclages → 2021 dernière période pour faire les recyclages !!!! Cela veut dire qu'en décembre 2021 c'est la fin de TIV non recyclés
Les personnes dans le cycle normal seront prioritaires sur les stages de recyclage de la CTR.
- CTD 29 :
 - o N4 – 9 mois de validité de la théorie à partir de la THA
 - o N4 – Discussion à prévoir sur l'épreuve de conduite de palanquée (sujet à 40m) : durée de plongée, palier, vitesse de remontée

Fin de réunion à 23H05.

Le président de la CTR
P.O. La Vice-présidente de la CTR



ANNE CORBÉ